

---

---

## Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 10 septembre 2007

---

---

### SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, président	(p. 5)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 5)
<i>Appel nominal</i>	(p. 5)
<i>Dépôt</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 5)
<i>Adoption</i> du procès-verbal de la séance publique du 12 juin 2007	(p. 5)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par délibération n° 2006-3289 du 27 mars 2006 (dossiers n° 2007-4313 et 2007-4314)	(p. 5)
<i>Désignation</i> de deux représentants de la communauté urbaine au sein du comité de pilotage de la charte de coopération pour le traitement et la valorisation des déchets (dossier n° 2007-4385) - Opérations de vote et résultats	(p. 10)

Les textes des délibérations n° 2007-4313 à 2007-4390 ont été publiés dans le bulletin officiel n° 368.

<b>N° 2007-4313</b> <i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 18 juin 2007 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 -</i>	(p. 5)
<b>N° 2007-4314</b> <i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 2 juillet 2007 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 -</i>	(p. 5)

### COMMISSION DEPLACEMENTS ET URBANISME

<b>N° 2007-4315</b> <i>Projet Real de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise - Mise en place d'une tarification intermodale TER-TCL - Convention avec le Sytral et le conseil général du Rhône -</i>	(p. 12)
<b>N° 2007-4316</b> <i>Charbonnières les Bains, Dardilly, Ecully, Francheville, La Tour de Salvagny, Tassin la Demi Lune - Projet Real - Convention de participation financière de la Communauté urbaine aux travaux préparatoires de modernisation des axes ferroviaires de l'ouest lyonnais : Saint Paul - Lozanne - Sain Bel - Brignais -</i>	(p. 12)
<b>N° 2007-4317</b> <i>Lyon - Subvention au Club des villes cyclables -</i>	(p. 5)
<b>N° 2007-4318</b> <i>Villeurbanne - Convention d'occupation temporaire du domaine de la Doua par des stations Vélo'V -</i>	(p. 15)
<b>N° 2007-4319</b> <i>Lyon 9° - Pôle automobile Souvenir - Acquisition foncière - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 6)
<b>N° 2007-4320</b> <i>Saint Fons - Secteur Reynier - Parc de stationnement -</i>	(p. 6)
<b>N° 2007-4321</b> <i>Approbation d'une convention de collaboration avec le lycée La Martinière-Diderot pour la réalisation de l'aspect graphique d'un système de protection des arbres situés sur les chantiers -</i>	(p. 6)
<b>N° 2007-4322</b> <i>Lyon 2° - Lyon Confluence - Ouverture de la concertation préalable à la deuxième phase de réalisation -</i>	(p. 15)
<b>N° 2007-4323</b> <i>Convention d'objectifs avec l'association la Foncière logement -</i>	(p. 6)
<b>N° 2007-4324</b> <i>Délégation des aides au logement de l'Etat - Centre de ressources pour l'intégration par le logement et pour la lutte contre les discriminations -</i>	(p. 6)

<b>N° 2007-4325</b>	<i>Saint Priest - Saint Priest Centre - Opération de renouvellement urbain (ORU) - Prise en charge des frais de relogement dans la copropriété des Alpes en application de la convention signée avec l'Anru -</i>	(p. 6)
<b>N° 2007-4326</b>	<i>Financement du logement social - Conventions de mandat de gestion 2007 des aides à la pierre de la région Rhône-Alpes à la Communauté urbaine - Convention de partenariat entre la Région et la Communauté urbaine - Avenant n° 1 -</i>	(p. 16)
<b>N° 2007-4327</b>	<i>Villeurbanne - Gens du voyage - Logement des familles sédentarisées - Réalisation d'un terrain familial et de 12 logements adaptés - Subvention d'équipement -</i>	(p. 7)
<b>N° 2007-4328</b>	<i>Financement du logement social - Application du référentiel habitat durable de la Communauté urbaine à la construction des logements sociaux et impact sur les équilibres financiers des opérations -</i>	(p. 17)
<b>N° 2007-4329</b>	<i>Villeurbanne - Place Lazare Goujon - Aménagement - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 6)
<b>N° 2007-4330</b>	<i>Meyzieu - Quartier des plantées - 4° tranche - Requalification des abords des immeubles Berlioz, Bourgogne et Plantées - Révision des coûts - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 6)
<b>N° 2007-4331</b>	<i>Meyzieu - Quartier des Plantées - 3° tranche - Requalification des abords de l'immeuble Ajaccio - Révision de fin de travaux - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 6)
<b>N° 2007-4332</b>	<i>Rillieux la Pape - Aménagement d'un parking pour les usagers de la gare - Travaux réalisés par la SNCF pour la Communauté urbaine - Convention financière -</i>	(p. 7)
<b>N° 2007-4333</b>	<i>Bron, Lyon 8° - Secteur Mermoz-Pinel - Clôture de l'enquête publique et déclaration de projet de l'opération de réaménagement de voiries et de l'espace public -</i>	(p. 17)
<b>N° 2007-4334</b>	<i>Villeurbanne - Résidence Jacques Monod - Démolition de 12 villas - Subvention à l'Opac de Villeurbanne -</i>	(p. 11)
<b>N° 2007-4335</b>	<i>Vénissieux - Ilot du Cerisier secteur logements - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours -</i>	(p. 6)
<b>N° 2007-4336</b>	<i>Approches environnementales sur l'urbanisme - Avenants aux conventions Ademe-Communauté urbaine -</i>	(p. 6)
<b>N° 2007-4337</b>	<i>Réseau européen d'échanges sur le renouvellement urbain (Urbameco) -</i>	(p. 7)
<b>N° 2007-4338</b>	<i>Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Convention-cadre 2007-2009 - Programme d'actions 2007 -</i>	(p. 7)
<b>N° 2007-4339</b>	<i>Lyon 9° - Quartier de la Duchère - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation de la convention-cadre 2007-2009 et de la programmation 2007 -</i>	(p. 7)
<b>N° 2007-4340</b>	<i>Oullins - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Convention-cadre 2007-2009 - Programmation 2007 -</i>	(p. 7)
<b>N° 2007-4341</b>	<i>Ecully - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation des actions 2007 -</i>	(p. 7)
<b>N° 2007-4342</b>	<i>Feyzin - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2007 - Convention-cadre triennale 2007-2009 -</i>	(p. 7)
<b>N° 2007-4343</b>	<i>Vaulx en Velin - Nouvelle implantation de l'association Point d'information médiation multiservices (Pimms) - Convention de participation financière -</i>	(p. 7)
<b>N° 2007-4344</b>	<i>Lyon 1er - Pentès de la Croix-Rousse - Approbation de la convention-cadre triennale 2007-2009 de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) et du programme d'actions pour l'année 2007 -</i>	(p. 7)
<b>N° 2007-4345</b>	<i>Vaulx en Velin - Approbation de la programmation 2007 de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) -</i>	(p. 7)
<b>N° 2007-4346</b>	<i>Vénissieux - Quartier de la Darnaise-sud Lénine - Travaux d'aménagement première phase - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 6)
<b>N° 2007-4347</b>	<i>Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) des Minguettes - Travaux - Espaces extérieurs du bâtiment Bioforce - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 7)
<b>N° 2007-4348</b>	<i>Villeurbanne - Quartier des Brosses : îlot de la Poudrette - Projet de renouvellement urbain Anru - Foncier et maîtrise d'œuvre - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 7)
<b>N° 2007-4349</b>	<i>Albigny sur Saône, Neuville sur Saône - Création d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) - Approbation du projet et demande de mise à enquête publique -</i>	(p. 7)

<b>N° 2007-4350</b>	<i>Sathonay Camp - Reconversion de l'ancien camp militaire - ZAC Castellane et voiries primaires d'accompagnement - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre d'infrastructure des espaces publics et réseaux - Lancement de la procédure d'appel d'offres restreint par exception au concours -</i>	(p. 6)
<b>N° 2007-4351</b>	<i>Aménagement de carrefours mixtes par le département du Rhône - Approbation d'une convention de participation financière -</i>	retiré
<b>N° 2007-4352</b>	<i>Bron, Lyon 8° - Mermoz-Pinel - Suppression du viaduc - Déclassement d'un tronçon de l'A 43 en vue de son intégration dans le domaine public communautaire -</i>	reporté
<b>N° 2007-4353</b>	<i>Parc de stationnement Brotteaux - Avenant n° 1 -</i>	(p. 18)
<b>N° 2007-4354</b>	<i>Saint Cyr au Mont d'Or - Rue du Ferroux - Aménagement de parking - Individualisation d'une autorisation de programme -</i>	(p. 6)
<b>N° 2007-4355</b>	<i>Instauration d'une obligation de soumettre les clôtures à déclaration -</i>	(p. 8)
<b>N° 2007-4356</b>	<i>Vaulx en Velin, Villeurbanne - Pôle de loisirs du Carré de Soie - Aménagement des voiries - Travaux d'éclairage public - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 6)
<b>N° 2007-4357</b>	<i>Dépannage des véhicules sur les voies rapides de l'agglomération - Participation de la Communauté urbaine à la création d'une commission d'agrément des dépanneurs -</i>	(p. 19)

## COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

<b>N° 2007-4358</b>	<i>Subvention au concours du meilleur ouvrier de France -</i>	retiré
<b>N° 2007-4359</b>	<i>Mise en place du dispositif régional Securise'Ra sur Lyon - Convention avec l'association Alliés -</i>	(p. 20)
<b>N° 2007-4360</b>	<i>Mise en place du dispositif régional Securise'Ra sur le Contrat territorial emploi formation (CTEF) "est" et ouest - Convention avec le comité de bassin d'emploi Lyon-sud -</i>	(p. 20)
<b>N° 2007-4361</b>	<i>Mise en place du dispositif régional Securise'Ra sur le Contrat territorial emploi formation (CTEF) ouest - Convention avec l'association Techlid -</i>	(p. 20)
<b>N° 2007-4362</b>	<i>Subvention à l'association Alliance logistique - Convention annuelle 2007 -</i>	(p. 8)
<b>N° 2007-4363</b>	<i>Convention tri-annuelle de financement de l'Unitar (2005-2007) pour le programme d'activités de l'Agence mondiale de solidarité numérique - Subvention pour l'année 2007 -</i>	(p. 8)
<b>N° 2007-4364</b>	<i>Convention d'application des coopérations décentralisées entre le comité populaire d'Hô Chi Minh ville au Vietnam, la région Rhône-Alpes et la Communauté urbaine -</i>	(p. 8)

## COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

<b>N° 2007-4365</b>	<i>Saint Priest - Réhabilitation - Extension de la déchetterie - Complément d'individualisation de programme : AP 08 écologie urbaine - Opération n° 1 313 -</i>	(p. 8)
<b>N° 2007-4366</b>	<i>Bron - Parc-cimetière - Demande de rétrocession et de remboursement d'une concession acquise par Mme Andrée Nardini -</i>	(p. 8)
<b>N° 2007-4367</b>	<i>Convention de partenariat avec le Villeurbanne handball association (VHA) - Subvention -</i>	(p. 21)
<b>N° 2007-4368</b>	<i>Déconstruction sélective-démolition - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 8)
<b>N° 2007-4369</b>	<i>Comité social - Convention du 12 février 2003 - Avenant n° 6 -</i>	(p. 8)
<b>N° 2007-4370</b>	<i>Givors - Adhésion de la Commune à la Communauté urbaine - Transfert de compétence voirie - Demande de maintien de la compétence communale pour la réalisation et le financement conjointement avec l'Etat, le Département et la Région, de divers travaux de voirie dans la zone commerciale du Gier -</i>	(p. 8)

## COMMISSION PROXIMITE, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

<b>N° 2007-4371</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Projet Mahajanga II - Adduction d'eau potable dans des écoles publiques à Mahajanga à Madagascar -</i>	(p. 8)
<b>N° 2007-4372</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Projet de modernisation du réseau d'adduction d'eau potable de la ville de Balti en Moldavie -</i>	(p. 8)
<b>N° 2007-4373</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Développement rural durable à Niabina et Hijaj en Mauritanie -</i>	(p. 9)
<b>N° 2007-4374</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Adduction d'eau potable à Guinguinéo au Sénégal -</i>	(p. 9)
<b>N° 2007-4375</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Appui à l'approvisionnement en eau de la ville de Rmeich au Sud Liban -</i>	(p. 9)

<b>N° 2007-4376</b>	<i>Sathonay Camp - Allée Carnot - Assainissement de la voie privée - Convention pour l'attribution d'une subvention -</i>	(p. 9)
<b>N° 2007-4377</b>	<i>Vaulx en Velin, Villeurbanne - Carré de Soie - Réalisation des réseaux d'assainissement et d'eau potable pour les nouveaux aménagements - Restructuration du réseau principal d'assainissement - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 9)
<b>N° 2007-4378</b>	<i>Opération numéro vert ambroisie - Participation financière -</i>	(p. 21)
<b>N° 2007-4379</b>	<i>Réalisation d'une prestation globale de nettoyage des marchés alimentaires et forains sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 1 : territoire des subdivisions Net 1 et Net 4 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 9)
<b>N° 2007-4380</b>	<i>Réalisation d'une prestation globale de nettoyage des marchés alimentaires et forains sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 2 : territoire des subdivisions Net 2 et Net 5 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 9)
<b>N° 2007-4381</b>	<i>Réalisation d'une prestation globale de nettoyage des marchés alimentaires et forains sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 3 : territoire des subdivisions Net 3 et Net 6 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 9)
<b>N° 2007-4382</b>	<i>Collecte du verre, des ordures ménagères, des emballages ménagers, journaux, magazines en silos aériens, semi-enterrés et enterrés - Autorisation de signer le marché passé en appel d'offres ouvert -</i>	(p. 9)
<b>N° 2007-4383</b>	<i>Tri des déchets des ménages issus de la collecte sélective sur le territoire de la Communauté urbaine - lot n° 1 : tri d'une partie puis de l'ensemble des déchets des ménages issus de la collecte sélective sur le secteur nord du territoire de la Communauté urbaine - Autorisation de signer un marché passé en appel d'offres ouvert -</i>	(p. 9)
<b>N° 2007-4384</b>	<i>Tri des déchets des ménages issus de la collecte sélective sur le territoire de la Communauté urbaine - lot n° 2 : tri d'une partie puis de l'ensemble des déchets des ménages issus de la collecte sélective sur le secteur sud du territoire de la Communauté urbaine - Autorisation de signer un marché passé en appel d'offres ouvert -</i>	(p. 9)
<b>N° 2007-4385</b>	<i>Charte de coopération pour le traitement et la valorisation des déchets de la Communauté urbaine avec des territoires partenaires - Approbation et désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 10)
<b>N° 2007-4386</b>	<i>Fourniture, maintenance et gestion informatique des bacs destinés à la collecte sélective sur le territoire de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 9)
<b>N° 2007-4387</b>	<i>Créations, transformations et suppressions d'emplois -</i>	(p. 22)
<b>N° 2007-4388</b>	<i>Approvisionnement en sel de déneigement - Convention avec le département du Rhône -</i>	(p. 9)
<b>N° 2007-4389</b>	<i>Lyon 1er et 4° : quartier les pentes de la Croix-Rousse - Lyon 9° : quartier la Duchère - Rillieux la Pape : quartier Ville nouvelle - Soutien au titre des contrats urbains de cohésion sociale -</i>	(p. 9)
<b>N° 2007-4390</b>	<i>Vaulx en Velin - Avis de la Communauté urbaine sur le projet de révision du plan de prévention des risques naturels pour les inondations (PPRNI) du Rhône et de la Saône sur le secteur Rhône-amont -</i>	(p. 9)

---

---

---

**Présidence de monsieur Gérard Collomb  
président**

Le lundi 10 septembre 2007 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 31 août 2007 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

---

**Désignation d'un secrétaire de séance**

**M. LE PRÉSIDENT** : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Samia Belaziz-Bouziani pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Madame Belaziz-Bouziani, vous avez la parole.

*(Madame Samia Belaziz-Bouziani est désignée).*

**Présents** : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pédrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Vesco, Calvel, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Blein, Crimier, Passi, Allais, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Mme Belaziz-Bouziani, MM. Benarbia, Bertrand, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bouju, Brochier, Broliquier, Buronfosse, Chaffringeon, Chapas, Chevailler, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne J.C., Mmes David, De Coster, Decieux, MM. Delorme, Denis, Deschamps, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Frieh, MM. Gerin, Gignoux, Giordano, Girod, Gonon, Guétaz, Mme Guillaume, MM. Guimet, Huguet, Imbert, Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Le Gall, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mmes Marquaille, Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Lai, Nachury, M. Nissanian, Mme Orcel-Busseneau, MM. Perret, Petit, Mme Petitjean, M. Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sangalli, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Téodori, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlich, Vaté, Vial, Vincent, Mme Yéréman.

**Absents excusés** : MM. Duport (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Mme Mailler (pouvoir à M. David), MM. Assi (pouvoir à M. Chapas), Balme (pouvoir à M. Chevailler), Braillard (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), Buffet (pouvoir à M. Le Gall), Mme Decriaud (pouvoir à M. Lévêque), MM. Desseigne (pouvoir à M. Imbert), Gigot (pouvoir à M. Forissier), Marquerol (pouvoir à Mme Spiteri), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme De Coster), Pesson (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Peytavin (pouvoir à M. Gerin), Puvis de Chavannes (pouvoir à Mme Decieux), MM. Rémont (pouvoir à Mme Dubost), Rendu (pouvoir à M. Gonon), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

**Absents non excusés** : Mme Elmalan, MM. Barge, Béghain, Bideau, Bonnard, Mme Desbazeille, MM. Galliano, Genin, Guillemot, Mme Isaac-Sibille, M. Nardone, Mme Palleja, M. Philip.

---

**Dépôt de pouvoir pour absence momentanée**

M. Joly (pouvoir à M. Dumont).

---

**Hommage à monsieur le président Raymond Barre**

**M. LE PRÉSIDENT** : Mes chers collègues, nous avons tous été émus par le décès de monsieur Raymond Barre qui présida cette assemblée.

J'ai eu l'occasion de lui rendre hommage à l'hôtel de ville de Lyon. Je vous ai représentés lors de ses obsèques à l'hôpital du Val de Grâce. Je souhaiterais que, ce soir, nous ayons une pensée pour lui en observant une minute de silence.

*(Une minute de silence est observée).*

---

**Adoption du procès-verbal  
de la séance publique du 12 juin 2007**

**M. LE PRÉSIDENT** : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 12 juin 2007. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

*(Le procès-verbal est adopté).*

---

**Compte-rendu des décisions prises**

**N° 2007-4313** - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 18 juin 2007 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

**N° 2007-4314** - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 2 juillet 2007 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

**M. LE PRÉSIDENT** : Conformément à l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée par délibération du 27 mars 2006 au bureau délibératif et qui font l'objet des rapports numéros 2007-4313 et 2007-4314.

Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

*(Acte est donné).*

---

**PREMIÈRE PARTIE**

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande  
d'organisation de débats par la conférence des présidents*

---

**I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME**

**N° 2007-4317** - Lyon - Subvention au Club des villes cyclables - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission déplacements et urbanisme a désigné mon-sieur le vice-président Vesco comme rapporteur du dossier numéro 2007-4317. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

**M. le vice-président VESCO**, rapporteur : Merci, monsieur le président. Il s'agit du congrès des villes cyclables que nous hébergeons à Lyon les 17, 18 et 19 octobre. Cette subvention concourt à une étude sociologique sur le rôle du vélo et des temps de la ville, et notamment le rôle du vélo la nuit qui apparaît comme un mode de déplacement très complémentaire, en particulier après la fin des transports en commun. Nous montons avec Thérèse Rabatel, la veille de ce congrès, un colloque sur le rôle du vélo la nuit avec l'Espace des temps. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président VESCO.

---

**N° 2007-4319** - Lyon 9° - Pôle automobile Souvenir - Acquisition foncière - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Direction générale - Missions territoriales - Vaise -

**N° 2007-4321** - Approbation d'une convention de collaboration avec le lycée La Martinière-Diderot pour la réalisation de l'aspect graphique d'un système de protection des arbres situés sur les chantiers - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2007-4329** - Villeurbanne - Place Lazare Goujon - Aménagement - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4319, 2007-4321 et 2007-4329. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

**M. FLACONNÈCHE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

---

**N° 2007-4352** - Bron - Lyon 8° - Mermoz-Pinel - Suppression du viaduc - Déclassement d'un tronçon de l'A 43 en vue de son intégration dans le domaine public communautaire - Direction générale - Direction des grands projets -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Flaconnèche est également rapporteur du dossier numéro 2007-4352 mais je reporte ce dossier à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

*(Reporté).*

---

**N° 2007-4320** - Saint Fons - Secteur Reynier - Parc de stationnement - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2007-4336** - Approches environnementales sur l'urbanisme - Avenants aux conventions Ademe-Communauté urbaine - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**N° 2007-4350** - Sathonay Camp - Reconversion de l'ancien camp militaire - ZAC Castellane et voiries primaires d'accompagnement - Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre d'infrastructure des espaces publics et réseaux - Lancement de la procédure d'appel d'offres restreint par exception au concours - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**N° 2007-4354** - Saint Cyr au Mont d'Or - Rue du Ferroux - Aménagement de parking - Individualisation d'une autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4320, 2007-4336, 2007-4350 et 2007-4354. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. le vice-président DAVID**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

---

**N° 2007-4323** - Convention d'objectifs avec l'association la Foncière logement - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

**N° 2007-4324** - Délégation des aides au logement de l'Etat - Centre de ressources pour l'intégration par le logement et pour la lutte contre les discriminations - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

---

**N° 2007-4356** - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Pôle de loisirs du Carré de Soie - Aménagement des voiries - Travaux d'éclairage public - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Direction générale - Missions territoriales -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Beauverie a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4323, 2007-4324 et 2007-4356. Monsieur Beauverie, vous avez la parole.

**M. BEAUVERIE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BEAUVERIE.

---

**N° 2007-4325** - Saint Priest - Saint Priest Centre - Opération de renouvellement urbain (ORU) - Prise en charge des frais de relogement dans la copropriété des Alpes en application de la convention signée avec l'Anru - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2007-4330** - Meyzieu - Quartier des plantées - 4° tranche - Requalification des abords des immeubles Berlioz, Bourgogne et Plantées - Révision des coûts - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2007-4331** - Meyzieu - Quartier des Plantées - 3° tranche - Requalification des abords de l'immeuble Ajaccio - Révision de fin de travaux - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2007-4335** - Vénissieux - Ilot du Cerisier secteur logements - Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2007-4346** - Vénissieux - Quartier de la Darnaise-sud Lénine - Travaux d'aménagement première phase - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2007-4347** - Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) des Minguettes - Travaux - Espaces extérieurs du bâtiment Bioforce - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame David a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4325, 2007-4330 et 2007-4331, 2007-4335, 2007-4346 et 2007-4347. Madame David, vous avez la parole.

**Mme DAVID**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme DAVID.

**N° 2007-4327** - Villeurbanne - Gens du voyage - Logement des familles sédentarisées - Réalisation d'un terrain familial et de 12 logements adaptés - Subvention d'équipement - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

**N° 2007-4348** - Villeurbanne - Quartier des Brosses : îlot de la Poudrette - Projet de renouvellement urbain Anru - Foncier et maîtrise d'oeuvre - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Benarbia a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4327 et 2007-4348. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

**M. BENARBIA**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BENARBIA.

**N° 2007-4332** - Rillieux la Pape - Aménagement d'un parking pour les usagers de la gare - Travaux réalisés par la SNCF pour la Communauté urbaine - Convention financière - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial "est" -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Durieux a été désigné comme rapporteur du dossier numéros 2007-4332. Monsieur Durieux, vous avez la parole.

**M. DURIEUX**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. DURIEUX.

**N° 2007-4337** - Réseau européen d'échange sur le renouvellement urbain (Urbameco) - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2007-4338** - Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Convention-cadre 2007-2009 - Programme d'actions 2007 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2007-4339** - Lyon 9° - Quartier de la Duchère - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation de la convention-cadre 2007-2009 et de la programmation 2007 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2007-4340** - Oullins - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Convention-cadre 2007-2009 - Programmation 2007 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2007-4341** - Ecully - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation des actions 2007 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2007-4342** - Feyzin - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2007 - Convention-cadre triennale 2007-2009 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2007-4343** - Vaulx en Velin - Nouvelle implantation de l'association Point d'information médiation multiservices (Pimms) - Convention de participation financière - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2007-4344** - Lyon 1<sup>er</sup> - Pentes de la Croix-Rousse - Approbation de la convention-cadre triennale 2007-2009 de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) et du programme d'actions pour l'année 2007 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**N° 2007-4345** - Vaulx en Velin - Approbation de la programmation 2007 de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Longueval a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4337 à 2007-4345. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

**M. LONGUEVAL**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. LONGUEVAL.

**N° 2007-4349** - Albigny sur Saône - Neuville sur Saône - Création d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) - Approbation du projet et demande de mise à enquête publique - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Malaval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4349. Monsieur Malaval, vous avez la parole.

**M. le vice-président MALAVAL**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président MALAVAL.

---

**N° 2007-4351** - Aménagement de carrefours mixtes par le département du Rhône - Approbation d'une convention de participation financière - Direction générale - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : Le dossier numéro 2007-4351 est retiré de l'ordre du jour.

*(Retiré).*

---

**N° 2007-4355** - Instauration d'une obligation de soumettre les clôtures à déclaration - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Crimier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4355. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

**M. le vice-président CRIMIER**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CRIMIER.

---

## II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**N° 2007-4358** - Subvention au concours du meilleur ouvrier de France - Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication -

**M. LE PRÉSIDENT** : Le dossier numéro 2007-4358 est retiré de l'ordre du jour.

*(Retiré).*

---

**N° 2007-4362** - Subvention à l'association Alliance logistique - Convention annuelle 2007 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique a désigné monsieur Linossier comme rapporteur du dossier numéro 2007-4362. Monsieur Linossier, vous avez la parole.

**M. LINOSSIER**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. LINOSSIER.

---

**N° 2007-4363** - Convention tri-annuelle de financement de l'Unitar (2005-2007) pour le programme d'activités de l'Agence mondiale de solidarité numérique - Subvention pour l'année 2007 - Direction générale - Direction des relations internationales -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Allais a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4363. Monsieur Allais, vous avez la parole.

**M. ALLAIS**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. ALLAIS.

---

**N° 2007-4364** - Convention d'application des coopérations décentralisées entre le comité populaire d'Hô Chi Minh ville au Vietnam, la région Rhône-Alpes et la Communauté urbaine - Direction générale - Direction des relations internationales -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Besnard a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2007-4364. Madame Besnard n'est pas arrivée.

Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB, en remplacement de Mme BESNARD absente momentanément.

---

## III - COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

**N° 2007-4365** - Saint Priest - Réhabilitation - Extension de la déchetterie - Complément d'individualisation de programme : AP 08 écologie urbaine - Opération n° 1 313 - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**N° 2007-4366** - Bron - Parc-cimetière - Demande de rétrocession et de remboursement d'une concession acquise par Mme Andrée Nardini - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**N° 2007-4368** - Déconstruction sélective-démolition - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**N° 2007-4369** - Comité social - Convention du 12 février 2003 - Avenant n° 6 - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

**N° 2007-4370** - Givors - Adhésion de la Commune à la Communauté urbaine - Transfert de compétence voirie - Demande de maintien de la compétence communale pour la réalisation et le financement conjointement avec l'Etat, le Département et la Région, de divers travaux de voirie dans la zone commerciale du Gier - Délégation générale aux ressources - Direction -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances et institutions a désigné monsieur Vincent comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4365, 2007-4366 et 2007-4368 à 2007-4370. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

**M. VINCENT**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. VINCENT.

---

## IV - COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

**N° 2007-4371** - Fonds de solidarité eau - Projet Mahajanga II - Adduction d'eau potable dans des écoles publiques à Mahajanga à Madagascar - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2007-4372** - Fonds de solidarité eau - Projet de modernisation du réseau d'adduction d'eau potable de la ville de Balti en Moldavie - Direction générale - Direction de l'eau -



**N° 2007-4373** - Fonds de solidarité eau - Développement rural durable à Niabina et Hijaj en Mauritanie - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2007-4374** - Fonds de solidarité eau - Adduction d'eau potable à Guinguiné au Sénégal - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2007-4375** - Fonds de solidarité eau - Appui à l'approvisionnement en eau de la ville de Rmeich au Sud Liban - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2007-4376** - Sathonay Camp - Allée Carnot - Assainissement de la voie privée - Convention pour l'attribution d'une subvention - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2007-4377** - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Carré de Soie - Réalisation des réseaux d'assainissement et d'eau potable pour les nouveaux aménagements - Restructuration du réseau principal d'assainissement - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité, ressources humaines et environnement a désigné madame Dubost comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4371 à 2007-4377. Madame Dubost, vous avez la parole.

**Mme DUBOST**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme DUBOST.

**N° 2007-4379** - Réalisation d'une prestation globale de nettoyage des marchés alimentaires et forains sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 1 : territoire des subdivisions Net 1 et Net 4 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

**N° 2007-4380** - Réalisation d'une prestation globale de nettoyage des marchés alimentaires et forains sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 2 : territoire des subdivisions Net 2 et Net 5 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

**N° 2007-4381** - Réalisation d'une prestation globale de nettoyage des marchés alimentaires et forains sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 3 : territoire des subdivisions Net 3 et Net 6 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

**N° 2007-4382** - Collecte du verre, des ordures ménagères, des emballages ménagers, journaux, magazines en silos aériens, semi-enterrés et enterrés - Autorisation de signer le marché passé en appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la propreté -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Claisse a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4379 à 2007-4382. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

**M. le vice-président CLAISSE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CLAISSE.

**N° 2007-4383** - Tri des déchets des ménages issus de la collecte sélective sur le territoire de la Communauté urbaine - lot n° 1 : tri d'une partie puis de l'ensemble des déchets des ménages issus de la collecte sélective sur le secteur nord du territoire de la Communauté urbaine - Autorisation de signer un marché passé en appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la propreté -

**N° 2007-4384** - Tri des déchets des ménages issus de la collecte sélective sur le territoire de la Communauté urbaine - lot n° 2 : tri d'une partie puis de l'ensemble des déchets des ménages issus de la collecte sélective sur le secteur sud du territoire de la Communauté urbaine - Autorisation de signer un marché passé en appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la propreté -

**N° 2007-4386** - Fourniture, maintenance et gestion informatique des bacs destinés à la collecte sélective sur le territoire de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Roche a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4383, 2007-4384 et 2007-4386. Monsieur Roche, vous avez la parole.

**M. ROCHE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. ROCHE.

**N° 2007-4388** - Approvisionnement en sel de déneigement - Convention avec le département du Rhône - Direction générale - Direction de la propreté -

**N° 2007-4389** - Lyon 1<sup>er</sup> et 4<sup>o</sup> : quartier les pentes de la Croix-Rousse - Lyon 9<sup>o</sup> : quartier la Duchère - Rillieux la Pape : quartier Ville nouvelle - Soutien au titre des contrats urbains de cohésion sociale - Direction générale - Direction de la propreté -

**N° 2007-4390** - Vaulx en Velin - Avis de la Communauté urbaine sur le projet de révision du plan de prévention des risques naturels pour les inondations (PPRNI) du Rhône et de la Saône sur le secteur Rhône-amont - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la vice-présidente Vessiller a été désigné e comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4388 à 2007-4390. Madame Vessiller, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente VESSILLER**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

---

## DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents*

---

**N° 2007-4385 - proximité, ressources humaines et environnement** - Charte de coopération pour le traitement et la valorisation des déchets de la Communauté urbaine avec des territoires partenaires - Approbation et désignation de représentants du Conseil - Direction générale - Direction de la propreté -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Mermoud a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2007-4385. Madame Mermoud, vous avez la parole.

**Mme MERMOUD**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président, pour cette charte de coopération pour le traitement et la valorisation des déchets de la Communauté urbaine avec des territoires partenaires, charte pour laquelle nous devons d'ailleurs désigner deux représentants de notre Conseil.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. J'ai trois minutes pour le groupe GAEC.

**Mme MERMOUD** : Monsieur le président, la charte de coopération qui nous est proposée ce soir à travers cette délibération appelle deux commentaires de notre part.

Tout d'abord, elle s'inscrit dans la réflexion stratégique que nous avons entamée depuis un an sur la question de la gestion des déchets : augmenter les coopérations avec les territoires voisins et jouer des synergies possibles apparaissait comme une piste à creuser. La mutualisation de l'utilisation des installations de traitement de quatre syndicats, à l'échelle d'un territoire de deux millions d'habitants, va en effet permettre d'optimiser l'usage des installations de tous, de limiter les enfouissements et les impacts environnementaux et de limiter les coûts.

Ensuite, cette délibération marque, dans le domaine des déchets, une avancée sur la coopération au-delà de nos frontières institutionnelles. La gestion et le traitement des déchets est un domaine de l'action publique très lourd en investissement et en fonctionnement qui incite à la mutualisation. Les services de proximité, dont la gestion des déchets, ont été une des premières préoccupations de nos prédécesseurs quand ils ont créé la communauté urbaine de Lyon. Aujourd'hui, dans ce domaine du traitement des déchets comme dans d'autres, nous montrons que nous savons voir au-delà de nos frontières en coopération avec les territoires qui nous entourent.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Le groupe Les Verts.

**Mme la vice-présidente VESSILLER** : Monsieur le président, chers collègues, quelques mots pour dire, bien entendu, que nous approuvons cette coopération avec les territoires voisins et souscrivons à l'idée d'une gestion optimisée des capacités de traitement qui permettra, entre autres choses, de trouver plus sereinement des solutions de remplacement en cas d'arrêt de nos usines d'incinération.

Je rappellerai tout de même qu'une politique de gestion des déchets conforme aux critères de développement durable est nécessairement économe en matière de transport. Cette coopération ne doit pas conduire à une multiplication importante

des transferts de déchets par camions d'un syndicat à l'autre, le principe étant qu'il faut traiter autant que possible les déchets à proximité de leur lieu de production.

Nous sommes satisfaits de voir figurer dans la liste des objectifs de la charte COVADE le développement du recyclage et la prévention de la production de déchets mais, quand nous regardons la carte annexée à la convention, nous sommes inquiets de ne voir figurer que les usines d'incinération, les quais de transferts et les centres d'enfouissement ; il n'est pas fait mention des centres de tri ou des plates-formes de compostage. Cette coopération semble donc ne concerner, dans les faits, que l'incinération et l'enfouissement alors que nous souhaiterions que cette coopération soit l'occasion de tirer vers le haut, également, nos différentes actions de valorisation matières et de prévention des déchets.

Et au niveau du Grand Lyon, nous souhaiterions accélérer la généralisation de l'achat de composteurs et le démarrage de l'étude pour l'optimisation du tri. Sur ces questions-là aussi, nous devrions faire de la coopération. Nous resterons vigilants sur ces implications et nous voterons bien sûr ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous serons également vigilants et donc nous voterons aussi ce rapport. Je le mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Uhlrich, Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

---

### Désignation de deux représentants de la communauté urbaine au sein du comité de pilotage de la charte de coopération pour le traitement et la valorisation des déchets

(Dossier n° 2007-4385)

#### Opérations de vote et résultats du vote

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous devons désigner deux représentants. Je vous propose les vice-présidents concernés : monsieur Jacky Darne pour la commission des finances et monsieur Bruno Polga dans ses fonctions de vice-président. Y a-t-il d'autres candidats ?

S'il n'y en avait pas, je vous proposerai de bien vouloir éventuellement voter à main levée. Seriez-vous d'accord avec cette procédure ?

*(Le Conseil accepte la désignation par vote à main levée).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Donc je mets aux voix les candidatures de Jacky Darne et Bruno Polga :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Uhlrich, Vial,
- contre : néant,
- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire - Union pour la Communauté.

Messieurs Darne et Polga sont désignés.

**N° 2007-4334 - déplacements et urbanisme** - Villeurbanne - Résidence Jacques Monod - Démolition de 12 villas - Participations financières - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Benarbia a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4334. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

**M. BENARBIA**, rapporteur : La commission a rendu un avis favorable sur ce dossier qui concerne la restructuration d'un ensemble de logements à Villeurbanne sur un site qui était auparavant connu comme étant un quartier difficile.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. J'ai deux minutes pour le groupe UDF et apparentés.

**M. MORALÈS** : Merci, monsieur le président. Nous allons voter ce soir cette délibération car nous y sommes contraints. Cette délibération décrit, à mots feutrés, un fiasco financier, social et urbanistique. Monsieur le maire de Villeurbanne n'est pas le responsable direct de ce fiasco -je lui ai déjà dit- mais il en est aujourd'hui le liquidateur et c'est bien au contribuable d'en payer la lourde facture.

Cette délibération est un cas d'école et fait aussi référence à une page d'histoire de Villeurbanne. Dans les années 70, annoncer que l'on venait de la rue Olivier de Serres, c'était annoncer que l'on venait de Chicago au temps de la prohibition. Il était téméraire de passer dans cette rue, la police ne s'y aventurait plus et les habitants historiques du début de la rue -ceux qui habitaient les immeubles Gillet- n'osaient plus dire qu'ils habitaient rue Olivier de Serres.

Il y a trente ans, l'opération Olivier de Serres signait l'échec d'une urbanisation inadaptée, concentrant des populations en mal d'intégration dans une rue qui était devenue une zone de non-droit. Ce quartier a donc été démoli. On a changé le nom de la rue, puis ce quartier a été reconstruit moins dense, plus aéré, mais la poursuite d'une priorité absolue au logement social a conduit à un quartier Jacques Monod atteignant 60 % de logements sociaux et confronté au même problème, moindre mais réel, d'intégration.

La leçon n'a pas été apprise et refaire les mêmes erreurs face aux mêmes problèmes n'est pas un signe fort de pertinence, en urbanisme aussi. Dans ce nouvel habitat de 257 logements, existaient douze villas construites pour douze familles qui ne voulaient pas quitter le quartier. Les difficultés récurrentes de ce quartier, non comprises et non intégrées par les décideurs, conduisent ce soir à la démolition de ces douze villas et à la répartition de la prise en charge financière. Quand on nous dit dans la délibération que la résidence s'est dégradée au fil des ans en raison du vieillissement et de la détérioration du bâti, il faut apprendre à parler vrai, il faut apprendre à dire la vérité : ces villas ont été dégradées en seulement neuf ans ; construites en 1984, elles ont été murées en 1993.

Et cela a un coût : chaque villa va coûter 219 000 € pour sa seule démolition car, contrairement à ce qui est dit dans la délibération, au coût de la démolition, il faut rajouter le coût financier des rachats d'emprunts. Le total de la facture est de plus de 2,6 M€, et non de 1,928 M€, pour la démolition de villas qui n'ont vécu que neuf ans. Nous sommes donc bien dans un fiasco financier, social et urbanistique.

D'ailleurs, au sujet du coût de la démolition, on est en droit de s'interroger. Le coût de la démolition, hors rachat d'emprunts,

est de 160 000 € par villa. Ce type de bâtiments, villas accolées, a un coût actuel de 1 600 € hors taxes le mètre carré à la construction, soit 210 000 à 220 000 € par villa. On peut donc légitimement être surpris qu'une démolition, qui habituellement avoisine 10 à 20 % du coût de la construction, atteigne ici 73 %. Cela méritera explications.

Quoi qu'il en soit, cette délibération est un cas d'école -je l'ai dit- et doit faire partie de la jurisprudence de la Communauté urbaine. Tout choix urbanistique doit s'appuyer sur le présent, le moyen et le long termes. Dans ce dossier, le présent a été mal évalué, quant aux moyen et long termes, ils n'ont jamais été évoqués.

Trop de social tue le social en stigmatisant des populations entières dans leur quartier, dans leur école, dans leur rue ; je rappelle que l'on a même dû changer le nom de la rue. La mixité sociale n'est pas un vain mot et doit sortir des discours pour se concrétiser ici, dans ce quartier comme ailleurs.

Le rôle des choix en matière d'urbanisme est important dans la paix sociale, nous le savons tous, dans le travail de réussite sociale et dans l'équilibre socio-économique par le maintien, notamment, de l'activité commerciale qui a disparu de ce quartier ; il n'y a plus de commerce dans ce quartier.

L'avenir de ce quartier passe par la mixité sociale et la construction de logements en accession à la propriété et si, demain, d'anciens locataires de la résidence Jacques Monod deviennent propriétaires, cela s'appelle "l'ascenseur social" et nous en serions forcément très satisfaits ; si, au contraire, nous continuons à construire dans ce quartier du logement social -et c'est évoqué dans la délibération-, alors que nous sommes déjà à trois fois le seuil de la loi SRU (60 % de logements sociaux), ce serait ne rien avoir compris à l'histoire, au mépris de la population de ce quartier et au mépris des contribuables villeurbannais et du Grand Lyon.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Monsieur le vice-président Bret, vous avez la parole.

**M. le vice-président BRET** : Je vais dire quelques mots, mes chers collègues, pour non pas répondre mais prendre part un peu à ce débat que nous avons déjà eu au conseil municipal de juillet à Villeurbanne et monsieur Moralès avait fait une intervention en tous points semblable à celle qu'il a faite ce soir. Il a bien voulu dire que je n'étais pas responsable du fiasco, donc je lui réponds courtoisement mais je conteste tout de même le fait que cette opération, menée par un de mes prédécesseurs illustre, monsieur Charles Hernu, ait été un fiasco.

C'était un quartier difficile -vous y avez fait allusion dans votre propos- le quartier Olivier de Serres. Pour le moins, il a fallu qu'un certain nombre de responsables -et certains sont encore ici- prennent cette opération à bras le corps. Il a fallu démolir. Cela a été une des premières opérations de démolition-reconstruction sur l'agglomération et même en France. Il n'y en avait pas beaucoup alors, il y en a eu, depuis, de beaucoup plus importantes. Et, pour faire cela, il a fallu faire appel à des bailleurs sociaux qui ont pris cette opération, qui ont démolit et qui, évidemment, ont reconstruit un quartier qui était à dominante sociale. Mais c'est assez facile de dire aujourd'hui qu'il ne fallait pas reconstruire du logement social alors que, pour démolir et pour porter cette opération, il fallait faire appel à des bailleurs sociaux qui, évidemment, reconstruisant derrière, voulaient que ces appartements, pour une part importante, soient des logements sociaux.

Cette opération a donc été difficile, elle n'est pas pour autant un fiasco. C'est vrai que ce sont douze villas spécifiques mais il faut savoir pourquoi elles ont été créées : parce que cette opération étant très difficile, il est resté, à la fin, un certain nombre de familles qui étaient extrêmement lourdes et qu'il était difficile de loger ailleurs dans l'agglomération. Donc c'est cela aussi faire preuve, à un moment donné, d'un peu de pragmatisme.

Ces douze villas ont été habitées, difficilement, et c'est vrai que, déjà depuis de nombreuses années, en accord avec les bailleurs sociaux, nous avions choisi de les fermer parce qu'elles apportaient beaucoup de troubles dans ce quartier. L'opération ensuite a été longue à monter. Elles vont maintenant être démolies.

Il est vrai que cela a un coût pour la collectivité : la ville de Villeurbanne y participe, la Communauté urbaine et la Région. Dans le cadre d'une opération sociale, nous ne pouvons pas bénéficier de l'Anru puisque l'on est dans un quartier de type II et donc nous n'avons pas de crédits comme d'autres grandes opérations de démolition-reconstruction qui aussi sanctionnent un échec, d'une certaine manière, d'une politique à un moment donné mais dans des conditions qu'il faut savoir regarder avec lucidité. Et, aujourd'hui, je crois que nous sommes satisfaits de pouvoir engager cette démolition et, je vous l'avais dit en réponse à votre interrogation au conseil municipal, les maisons qui seront reconstruites -parce que nous pouvons le faire aujourd'hui- seront en accession sociale à la propriété.

Donc nous apportons, avec cette démolition, avec la reconstruction et avec un certain nombre d'autres opérations de restructuration dans ce quartier, des réponses qui sont, je crois, positives et que les gens qui habitent ce quartier attendent. Je crois qu'il faut savoir dire cela sans pour autant stigmatiser par excès le passé.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je vais mettre le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Uhlrich,  
- contre : M. Vial,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. BENARBIA.

**N° 2007-4315 - déplacements et urbanisme** - Projet Real de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise - Mise en place d'une tarification intermodale TER-TCL - Convention avec le Sytral et le conseil général du Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

**N° 2007-4316 - déplacements et urbanisme** - Charbonnières les Bains - Dardilly - Ecully - Francheville - La Tour de Salvagny - Tassin la Demi Lune - Projet Real - Convention de participation financière de la Communauté urbaine aux travaux préparatoires de modernisation des axes ferroviaires de l'ouest lyonnais : Saint Paul - Lozanne - Sain Bel - Brignais - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4315 et 2007-4316. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

**M. FLACONNÈCHE**, rapporteur : Les deux dossiers suivants concernent le projet Real. Le rapport numéro 2007-4315 a trait à la mise en place d'une tarification intermodale TER-TCL. Le suivant, numéro 2007-4316, concerne la participation financière de la Communauté urbaine aux travaux préparatoires de modernisation des axes ferroviaires de l'ouest lyonnais. Avis favorable de la commission, monsieur le président, sur ces deux rapports.

**M. LE PRÉSIDENT** : J'ai une intervention du groupe GAEC.

**M. BENARBIA** : Monsieur le président, chers collègues, vous connaissez notre soutien au projet Real. Nous avons cependant quelques observations sur la délibération proposée ce soir au sujet de la tarification.

Comme vous le savez, le Sytral a développé en matière de tarification une politique active qui, de notre point de vue, n'est pas relayée par ce texte. Il faut souligner la discontinuité induite par l'état actuel de cette proposition. Dans un contexte où le financement des transports publics appelle des réponses nouvelles, la décision qui nous est proposée ce soir ne semble être qu'un palliatif provisoire.

Un travail de fond reste à faire pour créer une politique de tarification intermodale efficace et équitable. Elle doit s'appuyer sur les réalités économiques et techniques et les articuler sur notre projet de politique sociale.

Pour le groupe GAEC, cette délibération n'est qu'une étape proposant un dispositif provisoire. En l'état, les éléments de tarification du titre intermodal sont très incomplets et ne constituent pas une politique à la hauteur des enjeux et des besoins de déplacements de l'aire urbaine. Une politique de tarification est constituée de différents éléments, types de titres et prix, qui sont articulés afin de constituer un ensemble efficace, lisible, attractif et équitable permettant à tous de se déplacer en trouvant un ticket qui lui convient.

En se limitant à agréger de manière médiane des pratiques préexistantes, cette proposition n'est pas très lisible. Elle n'est pas équitable car elle ne propose qu'une seule réduction pour les moins de vingt-six ans. Elle ne propose aucun tarif social. Sur ce point, elle ne respecte pas l'article 123 de la loi SRU, ce qui est regrettable. Cette loi est pourtant citée pour poser la perspective de la création d'une autorité organisatrice nouvelle.

Voilà les observations que nous souhaitons faire. Cette proposition constitue néanmoins une avancée de nos différentes collectivités sur ce sujet. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Les Verts.

**M. TÊTE** : Monsieur le président, mes chers collègues, sur ce dossier de nouvelles tarifications de Real, j'aurai une position plus nuancée que mon collègue juste à ma gauche qui vient de faire une lecture plus critique de ce rapport.

Moi, je vais retenir d'abord l'avancée de ce travail car, au niveau de ce dossier, le Conseil régional s'est beaucoup investi pour faire bouger un petit peu les frilosités qu'il y avait d'organiser un système de tarifications qui permette de mettre ensemble la compétence régionale et la compétence du Sytral.

Aujourd'hui, effectivement, c'est un dossier d'étape sur lequel il faudra probablement prolonger mais je vais en souligner les éléments que nous trouvons positifs ; ils sont au nombre de trois.

Le premier élément, c'est que, globalement, il y a des diminutions de tarifs pour un certain nombre de personnes et cela, c'est déjà un point.

La deuxième chose, même si nous n'arrivons pas à une billettique unique -qui fera probablement l'objet d'un rapport plus tard- afin d'avoir un ticket vraiment unique, est d'avoir la mise en place de la distribution des deux tickets ensemble, ce qui permet déjà une facilité au niveau du citoyen.

Puis, la troisième satisfaction, bien sûr, n'est pas dissimulée par les Verts dans la mesure où, lorsque le premier projet est sorti, il y avait un régime particulier pour la commune de Givors et les Verts ont été les premiers, si ce n'est les seuls au Conseil régional, à insister sur ce caractère un peu anormal alors que l'on venait d'accueillir la commune de Givors au sein de la communauté urbaine de Lyon et qu'il y avait un régime particulier plus défavorable au niveau de la commune de Givors. L'intervention de nos collègues à la Région a permis de faire avancer le dossier. Aujourd'hui, il n'y a plus ce régime particulier. Nous en avons eu la confirmation et donc nous nous réjouissons.

Mais il va sans dire que ce dossier, bien sûr, est un rapport d'étape et que d'ici un certain nombre d'années, probablement sous le prochain mandat, il faudra réfléchir à une évolution du statut du syndicat mixte qu'est le Sytral pour arriver, dans la grande métropole qu'est la ville de Lyon, à une vraie billettique unique, à un vrai tarif unique. Mais je crois que les transports collectifs, j'allais dire c'est comme la marche, cela avance un pas après l'autre. Pour une fois, cela va dans ce sens-là et nous allons continuer, les Verts et vous-même, monsieur le président, à travailler là-dessus.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. J'ai maintenant le groupe Union pour la Communauté.

**M. BROLIQUIER :** Chers collègues, nous ne pouvons que nous réjouir de voir avancer ce principe d'intermodalité que nous souhaitions et attendions depuis dix ans. Le titre unique dont il est question ce soir étant l'outil destiné à faciliter les déplacements des usagers de l'agglomération lyonnaise, nous le voterons sans réserve.

Cependant, ce titre n'est que la partie visible de l'iceberg. Ce qui est moins visible en revanche, et ce que je voudrais pointer ce soir, c'est le périmètre couvert par notre autorité organisatrice des transports en commun. Tout le monde s'accorde à reconnaître, et cela depuis longtemps, que les limites géographiques du Sytral doivent être élargies et, depuis le début de votre mandat, le Sytral n'a rien entrepris pour étendre ce périmètre alors que ce dossier aurait dû être prioritaire, absolument prioritaire. C'est vous-même ce matin qui, dans une intervention publique, nous appreniez que 40 % des usagers des villes secondaires viennent à Lyon en voiture, faute de réseau de transports en commun efficace et coordonné. Alors, en attendant, le périmètre couvert actuellement reste désespérément insuffisant.

A notre avis, les enjeux sont pourtant colossaux pour Lyon et pour sa région et, si nous voulons hisser à l'avenir Lyon au rang de métropole européenne, c'est bien en métropole lyonnaise qu'il faut raisonner. Real signifie "réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise", un beau nom auquel vous devez impérativement donner les moyens de ses ambitions.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Nous avons maintenant le groupe Socialiste et apparentés.

**M. le vice-président TOURAINE :** Monsieur le président, à la différence de monsieur Benarbia, je crois que nous ne devons pas boudier notre plaisir devant ce progrès d'une tarification conjointe entre les transports express régionaux (TER) et les transports en commun de l'agglomération lyonnaise, que ce soit pour les abonnements à plein tarif ou à tarif réduit ou pour les forfaits en journée.

C'est en effet une étape qui est significative, c'est en effet insuffisant dans l'absolu mais c'est déjà très encourageant et cela va aboutir à plusieurs résultats. Le premier, c'est déjà de diminuer le coût pour les usagers qui, au lieu de prendre deux abonnements, n'en prendront plus qu'un, dans des conditions de commodité accrue et qui ne paieront plus que 65 % jusqu'à 85 % du prix antérieur puisque, en effet, les réductions peuvent atteindre jusqu'à 35 % de diminution dans certains cas, pour ceux qui ont des trajets assez prolongés en train dans l'agglomération lyonnaise. Un autre avantage qui est évidemment de faciliter le recours aux transports en commun du fait des commodités ainsi conférées et des coûts réduits. Par voie de conséquence, cela diminuera les embouteillages et cela contribuera à progresser dans la diminution de la pollution de l'air atmosphérique liée aux voitures dans notre agglomération. Je ne dis pas que, à soi seul, cela suffira mais ce sera un pas vers ces objectifs importants que nous souhaitons tous développer le plus rapidement possible.

La deuxième étape, c'est l'avenir bien sûr, pour le futur mais ce n'est pas un futur très lointain, consistera à une tarification intégrée multimodale totale, par zone, dans la totalité de l'aire urbaine de Lyon. C'est inscrit dans le plan d'actions Real -c'est-à-dire Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise- et c'est en horizon 2009-2010, donc ce n'est pas un objectif très lointain.

Je crois que nous devons saluer ce premier pas important dans ce sens et je crois que l'ensemble des habitants de l'agglomération lyonnaise s'en trouveront bénéficiaires et l'ensemble des Lyonnais eux-mêmes seront satisfaits, comme l'évoquait monsieur Broliquier, d'un moyen qui permet de réduire certains afflux inutiles de véhicules alors même qu'il y a des offres alternatives tout à fait positives.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Touraine. Monsieur Rivalta veut dire un mot ?

**M. RIVALTA :** Effectivement, ce projet est un projet important pour lequel nous travaillons, vous, le président du Conseil général, le président de la Région et moi-même depuis longtemps avec les équipes et les assemblées respectives.

Mais je crois qu'il y en a qui réécrivent l'histoire avec une grande facilité. C'était vrai tout à l'heure pour notre collègue Morales sur l'histoire de Jacques Monod. Je rappelle que, quand cela s'est fait, en 1977, il n'y avait pas de politique de la ville, il n'y avait que quatre organismes, chaque fois qu'on relogait une famille d'immigrés d'Olivier de Serres quelque part, on avait droit à une campagne sur la présence et le changement de population. Quand il restait douze familles que personne ne voulait, il a bien fallu que l'on s'en débrouille. C'est tellement facile de réécrire l'histoire !

Notre collègue, monsieur Tête, aujourd'hui, nous explique que c'est grâce à lui que Givors et Grigny ont droit aux tarifs de la Communauté urbaine. Je rappelle que, si vous n'aviez pas été là et que si vous n'aviez pas fait ce qu'il fallait pour faire en sorte que, avec nos collègues, monsieur Passi et le maire de Grigny, ces communes rentrent dans la Communauté urbaine, le problème ne se serait pas posé ; et c'est tout de même,

effectivement, votre initiative qui a permis -et je le dis à notre collègue maire du deuxième arrondissement- l'élargissement du Sytral dans cette condition.

Je rappelle aussi que la législation se modifie par le Parlement et que, jusqu'à preuve du contraire, il n'y avait qu'une majorité au Parlement ; il y en a une autre aujourd'hui et, si elle veut nous permettre d'élargir l'activité du Sytral, il suffit de légiférer et de faire pour que les choses se fassent alors que nous n'en avons pas le droit ni la position.

Par contre, vous le savez parce que vous siégez au Sytral, nous négocions et discutons avec tout le secteur de Vaugneray, nous négocions également avec le secteur du Garon, nous négocions actuellement avec l'est de l'agglomération et la communauté de communes de Genas pour élargir, de façon consensuelle parce que nous ne pouvons pas le faire de façon obligatoire par rapport à la législation. Moi, je ne suis pas député, je ne suis pas président de l'Assemblée, je ne suis pas Président de la République et donc, il suffit que, quand il y a un ministre, il puisse le faire et que le ministre en question propose ce projet de loi ; donc à partir de là, les choses se font.

Sur l'histoire du ticket unique, je voudrais dire tout de même que le Sytral, dans cette affaire, a investi pas mal d'argent. La seule modification des appareils pour composer et pour avoir une billettique unique a coûté 2,5 M€ au Sytral. On n'a rien dit et on l'a fait.

Il y a aussi un problème d'équilibre quant aux dépenses inhérentes à tous les jours et là, la discussion, s'il n'y avait pas eu la compréhension du président de la Communauté urbaine, la compréhension du président du Conseil général qui ont volontairement repris en charge le manque à gagner, pour le Sytral, de cette billettique unique, nous n'en serions pas là. Donc je crois qu'il est important de rendre à César ce qui lui appartient et de faire en sorte que l'on ne réécrive pas tout à fait les histoires comme on le souhaite. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Chers collègues, je vais dire quelques mots sur ce dossier, en essayant de l'élargir un peu aux problèmes de mobilité urbaine que certains semblent redécouvrir ces derniers temps. Bien évidemment, nous n'avons pas attendu cette découverte pour pouvoir agir.

Quels sont les problèmes que nous avons dans l'agglomération lyonnaise ? C'est ce que je commençais à expliquer ce matin. C'est, d'une part, que notre agglomération est attractive d'un point de vue démographique : ce sont 40 000 habitants supplémentaires que nous avons pris en cinq ans. C'est qu'elle est attractive d'un point de vue économique et, monsieur le maire du deuxième arrondissement, vous vous êtes mépris sur mon explication de ce matin : les 40 % auxquels vous faisiez allusion définissent ce que l'on appelle l'aire urbaine de Lyon. L'aire urbaine de Lyon, c'est l'ensemble des communes où 40 % des habitants des communes vont travailler à l'intérieur du Grand Lyon. Évidemment, de plus en plus de monde vient travailler à l'intérieur du Grand Lyon. Une étude de l'Insee montrait qu'il y a encore cinq ans, les gens qui venaient couramment travailler à l'intérieur du Grand Lyon, c'était une aire de vingt kilomètres autour du Grand Lyon ; aujourd'hui, nous avons doublé, c'est quarante kilomètres.

Comme l'urbanisation, au cours de ces dernières années, avait été essentiellement pensée autour des autoroutes et des voiries, bien évidemment, tout ceci s'est traduit par une augmentation des flux automobiles qui ont augmenté de 32 % au cours des dernières années avec, à terme, une impossibilité physique de pouvoir continuer sur ce modèle.

Nous avons donc pris deux décisions. La première décision se trouve au niveau du SCOT, c'est d'essayer de concentrer l'urbanisation nouvelle et le SCOT nous dit que, dans les quinze prochaines années, il nous faudra, dans l'aire du SCOT, accueillir 300 000 habitants nouveaux, concentrés autour des gares, autour des villes secondaires.

À partir de là, développer le réseau dont nous parlons aujourd'hui, le réseau Real, profiter de ce que nous avons une étoile ferrée de treize branches autour de l'agglomération lyonnaise et donc pouvoir interconnecter tout cela avec notre réseau de transports en commun, que nous devons, par ailleurs, continuer à développer lui aussi.

Ce n'est pas un mince projet puisqu'il est estimé à un milliard d'euros, ce qui n'est pas une toute petite somme. Le problème auquel nous nous heurtons aujourd'hui, c'est qu'un certain nombre des régions qui nous environnent voudraient, bien évidemment, que ce réseau se développe mais ne souhaite pas participer au financement de ce réseau. C'est ainsi que, par exemple, sur la ligne Lyon-Bourg en Bresse qui, tout de même, transporte à mon avis plus de gens de Bourg en Bresse vers Lyon que de Lyonnais vers Bourg en Bresse, le conseil général de l'Ain a décidé qu'il ne participerait pas au financement du réseau du cadencement de la liaison Bourg en Bresse-Lyon et c'est nous, le Grand Lyon, qui allons participer à ce financement.

Alors, lorsque vous parlez de réseau global, nous essayons de le construire avec la Région mais il faut persuader tous les élus de quelque bord qu'ils soient, que, si l'on veut évidemment développer ce réseau aux dimensions de l'aire urbaine -et c'est l'avenir qui est là-, il faut effectivement qu'ils puissent cotiser et participer à ce financement. Si nous n'y arrivons pas, alors il est clair que cela s'échelonne dans le temps et que nous continuerons à avoir un certain nombre de problèmes de circulation au cœur de l'agglomération lyonnaise.

Voilà ce que nous sommes en train de développer. C'est notre politique et nous souhaitons que tous y adhèrent, non seulement intellectuellement, c'est déjà beaucoup, mais aussi financièrement. Alors, nous pourrions progresser de manière réelle et si l'Etat décide de participer à ce réseau global de la deuxième métropole française, qui est aussi une des métropoles -j'en dirai quelques mots tout à l'heure- qui tire notre pays de l'avant, je crois qu'à ce moment-là, nous aurons résolu beaucoup de nos problèmes.

En tout cas, nous n'avons pas attendu ces derniers temps pour mettre en place ce type de perspective et vous savez tous, par exemple, que le cadencement de la ligne Mâcon-la Part-Dieu-Vienne se fera d'ici la fin de l'année, qu'il est déjà en cours mais qu'il demande encore quelques améliorations.

Vous savez sans doute que nous allons poser dans la semaine qui vient ou la suivante la première pierre de la halte ferroviaire de la place Jean Macé, que là aussi nous finançons entièrement avec la Région et, je crois, le conseil général du Rhône, alors qu'elle va effectivement permettre aux gens de l'Isle d'Abeau et de Bourgoin de pouvoir venir travailler à Lyon et de se trouver en interconnexion avec le métro, d'un côté sur la Part-Dieu, de l'autre côté sur Gerland, avec également le tramway pour éventuellement aller dans le huitième arrondissement.

Voilà ce que nous sommes en train de réaliser. Ce ne sont pas des projets futuristes. C'est la réalité de tous les jours, telle qu'elle est reflétée par cette délibération.

Je vais mettre ces deux dossiers aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Uhlrich, Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

**N° 2007-4318 - déplacements et urbanisme** - Villeurbanne - Convention d'occupation temporaire du domaine de la Doua par des stations Vélo'V - Direction générale - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4318. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

**M. le vice-président VESCO**, rapporteur : Merci, monsieur le président. Il s'agit de l'implantation de quatre stations Vélo'V sur le campus de la Doua, dans le cadre de la troisième et dernière vague d'implantation de stations du projet Vélo'V qui verra le nombre de stations passer de 250 à 340 d'ici la fin de l'année. En ce qui concerne la Doua, comme le domaine relève du domaine public de l'Etat, après accord du recteur, il faut conventionner avec le président de Lyon 1 et de l'Insa : c'est l'objet de cette délibération qui a recueilli l'avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, monsieur Vesco. Le groupe Les Verts, vous avez la parole.

**M. GIORDANO** : Monsieur le président, chers collègues, après le dossier Real, encore un dossier écologiquement intéressant et même plus puisque les représentants des agglomérations du monde entier viennent régulièrement s'informer sur la réussite de Vélo'V.

Justement, pour revenir rapidement au dossier d'aujourd'hui -et, je vous rassure, je n'ai pas l'intention de réécrire l'histoire-, il illustre parfaitement le pourquoi de la réussite de Vélo'V car ce n'est pas uniquement la mise en place d'un système unique et novateur écologiquement mais la réussite de Vélo'V doit aussi beaucoup à une gestion quotidienne qui améliore constamment le système.

Ainsi, concernant ce dossier, deux points transparaissent et sont évoqués : premièrement, la possibilité, comme l'a dit Gilles Vesco, d'installer les stations Vélo'V par convention et en partenariat avec des structures très consommatrices de déplacements comme les sites universitaires -et autant y privilégier les transports doux- et, deuxièmement, notons que, grâce à ces sites universitaires notamment, la régulation spatiale des Vélo'V est facilitée. En effet, cette régulation spatiale qui consiste, par exemple, à alimenter pour le matin les stations Vélo'V de la Croix-Rousse grâce, justement, à des vélos en provenance de sites comme la Doua qui fonctionnent à l'inverse puisque la Doua, au contraire de la Croix-Rousse, doit disposer de stations vides le matin pour accueillir les étudiants en vélo.

Ainsi, gestion et amélioration quotidienne font que Vélo'V -et ce n'est pas le vice-président Vesco qui me contredira- est une réussite en constante amélioration. Merci et, bien entendu, nous voterons ce dossier.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je crois que c'est un dossier que nous avons lancé tous ensemble, c'est pour cela qu'il faut que nous continuions, monsieur Giordano, tous ensemble !

Je le mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Uhlrich, Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président VESCO.

**N° 2007-4322 - déplacements et urbanisme** - Lyon 2° - Lyon Confluence - Ouverture de la concertation préalable à la deuxième phase de réalisation - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4322. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

**M. FLACONNÈCHE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président, concernant cette deuxième phase de la concertation pour Lyon Confluence.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. J'ai une demande d'intervention du groupe GAEC.

**Mme la vice-présidente RABATEL** : Intervention retirée, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je dirai, là aussi, un petit mot ; d'habitude, je suis moins bavard.

Peut-être faut-il faire remarquer un certain nombre de choses : lorsque nous avons commencé, il y a six ans, beaucoup de doutes s'élevaient dans cette assemblée sur la réalisation de la confluence. Aujourd'hui, nous sommes en train de terminer la première tranche qui sera réalisée d'ici deux ans et nous ouvrons une deuxième tranche. Ce sont 340 000 mètres carrés de SHON qui vont être réalisés dans les deux ans, ce sont 660 000 que nous allons ouvrir par la réalisation de cette deuxième tranche.

Au-delà des mètres carrés, c'est évidemment un nouveau cœur que nous donnons à notre cité en inventant, je crois - Gilles Bona y a largement participé-, ce que sera la cité future du XXI<sup>ème</sup> siècle. Et je crois que tous ceux qui, aujourd'hui, vont voir le confluent -par exemple, le maire de Birmingham qui était présent il y a quelques temps et le maire de Zürich qui est venu-, sont allés visiter le confluent et ont trouvé quelques sujets d'inspiration pour leur propre ville. Là aussi, je crois, nous avons beaucoup progressé.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Uhlrich, Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

**N° 2007-4326 - déplacements et urbanisme** - Financement du logement social - Conventions de mandat de gestion 2007 des aides à la pierre de la région Rhône-Alpes à la Communauté urbaine - Convention de partenariat entre la Région et la Communauté urbaine - Avenant n° 1 - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Beauverie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4326, Monsieur Beauverie, vous avez la parole.

**M. BEAUVERIE**, rapporteur : Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous avons une minute d'intervention pour le groupe UDF.

**Mme BERTRIX** : Intervention retirée, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Trois minutes pour le groupe UMP.

**Mme NACHURY** : Monsieur le président, mesdames, messieurs, à l'occasion de ce rapport sur les conventions de mandats de gestion 2007 des aides à la pierre de la Région à la Communauté urbaine, rapport que nous voterons, quelques mots plus généraux.

Dans cette seconde quinzaine du mois de septembre, trois grands congrès vont se tenir à Lyon, dont celui de l'Union sociale pour l'habitat, congrès qui ont, à divers titres, à voir avec le logement. Le ministre du logement et de la ville installera ses services sur la place Bellecour pendant cette période du 17 au 27 septembre. C'est bien sûr réaffirmer l'importance individuelle et sociale du logement mais c'est aussi souligner la mobilisation nationale dans la durée. 144 000 logements à loyer accessible ont été réalisés en 2006. Pour 2007, 136 000 PLUS-PLAI-PLS sont programmés, auxquels il faut ajouter les autres dispositifs. C'est enfin souligner la nécessité de la mobilisation des partenaires territoriaux et de tous les acteurs du logement.

Nous disons à nouveau ce que nous avons développé lors des divers dossiers se rapportant au financement du logement social, particulièrement François-Noël Buffet lors du conseil de Communauté du 12 février 2007 : tout d'abord, la dimension de parcours résidentiel, l'accompagnement de la création du logement social notamment par les équipements sociaux nécessaires et le lien entre le droit au logement pour les plus fragiles et les plus démunis mais aussi l'ascenseur immobilier pour ceux qui rêvent d'être propriétaires.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, madame Nachury. Vous me permettez simplement de faire remarquer que si nous accueillons trois grands congrès à Lyon dans les prochaines semaines, ce n'est peut-être pas tout à fait pour rien. Ce sont effectivement trois grands congrès qui ont tous trait à l'habitat. C'est, comme vous l'avez dit, l'Union sociale pour l'habitat, c'est le congrès des notaires et c'est le congrès des promoteurs-constructeurs.

S'ils sont venus à Lyon, c'est parce qu'ils ont pensé d'abord que nous avions un lieu que nous avons réalisé et qui était un beau lieu et qu'on pouvait y organiser de grands congrès. Ensuite, c'est parce qu'ils ont pensé que ce que nous avons réalisé au cours des dernières années sur l'agglomération lyonnaise n'était peut-être pas tout à fait négligeable.

Nous avons en effet réalisé l'an dernier le record de réalisations de logements dans le Grand Lyon : 7 800 ouvertures de chantier. En matière de logement social, nous sommes parvenus, grâce au plan local de l'habitat que nous avons voté, à l'activité, d'ailleurs,

de quelques-uns d'entre vous -je pense à tous les maires, je pense sur Lyon à l'activité de Louis Levêque-, à la construction de 2 800 logements sociaux et nous aurions pu en faire plus si nous avions eu plus d'argent de l'Etat.

*(Rumeurs dans la salle)*

Attendez ! Vous allez voir que je rends justice lorsque les choses sont bonnes ! Lorsque madame Boutin m'a dit : "Monsieur Collomb, est-ce que vous accepteriez que nous venions implanter, pendant les dix jours où vont se passer ces trois congrès, notre ministère sur la place Bellecour ?", je lui ai dit : "Peut-être vais-je m'attirer encore des récriminations des élus du deuxième arrondissement mais *basta* ! nous vous accordons l'autorisation. Donc vous pouvez effectivement implanter votre ministère sur la place Bellecour". Alors je lui ai dit : "Comme je veux que les choses se passent dans les meilleures conditions possibles, nous avons aujourd'hui un point de crispation avec l'Etat puis un où on pourrait faire mieux ensemble. Le premier, c'est les financements Anru puisque, effectivement, nous avons aujourd'hui 12 M€ de retards de paiements sur des travaux engagés par les différents offices d'HLM et donc ce sont eux qui faisaient aujourd'hui les banquiers ; et j'ai attiré l'attention d'ailleurs de madame Boutin sur le fait que, pour des offices de l'importance de ceux de la ville de Lyon ou du Grand Lyon, peut-être cela pourrait ne pas porter à conséquence si évidemment les choses ne duraient pas dans le temps mais, dans beaucoup de villes à travers la France où des chantiers Anru ont été ouverts, si effectivement les crédits de paiement ne suivent pas aujourd'hui, beaucoup de sociétés vont se retrouver en difficultés. Il semble -je me tourne vers les services- que les problèmes des règlements de l'Anru soient sur une voie d'avancement ; on vérifiera d'ici la venue de madame Boutin.

Le deuxième point, je lui ai dit : "Vous voulez promouvoir le logement en France et vous avez, m'avez-vous dit, un programme de 500 000 logements à construire. Nous pouvons faire plus, en particulier dans le domaine du logement social. Et si l'an dernier nous avions eu plus de crédits, nous aurions pu construire 250 logements supplémentaires sur l'agglomération lyonnaise". Elle a écouté cette demande relayée par le préfet de Région et elle vient de me faire savoir qu'elle nous accordait, sur des crédits qui restaient de l'année dernière au niveau de la Région puisque toutes les opérations ne se réalisent pas, 500 logements nouveaux. Cela va coûter au Grand Lyon 3 à 4 millions supplémentaires mais je lui ai dit que nous étions preneurs parce que nous souhaitons aller de l'avant dans ce domaine.

Cela prouve que si l'on veut avoir un dialogue constructif au-delà des sensibilités politiques et dans l'intérêt commun entre l'Etat, le Gouvernement, quelle que soit sa sensibilité, et le Grand Lyon, on nous trouvera toujours présents. Sur la voie de la politique politicienne, nous ne serons pas là mais sur la voie de la vraie politique pour la France, nous serons des partenaires loyaux.

Voilà, je vais mettre ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Uhlrich, Vial,

- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. BEAUVERIE.



**N° 2007-4328 - déplacements et urbanisme** - Financement du logement social - Application du référentiel habitat durable de la Communauté urbaine à la construction des logements sociaux et impact sur les équilibres financiers des opérations - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Beauverie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4328. Monsieur Beauverie, vous avez la parole.

**M. BEAUVERIE**, rapporteur : C'est un dossier extrêmement important sur le financement du logement social puisque, même si depuis le début de votre mandat on a beaucoup fait en terme d'augmentation de la participation de la Communauté urbaine en ce qui concerne le financement du logement social, il nous paraissait important d'améliorer aussi notre participation dans le cadre du développement durable qui, tout à la fois, pourra améliorer la qualité des logements mais aussi, je le pense, diminuer les charges en terme de logement social, ce qui n'est pas neutre, dans le cadre notamment des nouvelles propositions de démolition-reconstruction qui, souvent, posent problème en cas de relogement en terme de montant de loyer.

J'espère fortement que ce dossier non seulement permettra d'avancer dans le domaine de la qualité mais aussi dans l'équilibre financier en ce qui concerne les familles les plus défavorisées.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. J'ai deux minutes d'intervention pour le groupe GAEC.

**M. BENARBIA** : Monsieur le président, chers collègues, vous connaissez l'attachement et la place centrale que le groupe GAEC accorde à la question du logement. Je ne développerai pas, c'est, à mon avis, inutile. Vous savez aussi l'intérêt que nous avons pour les questions de qualité, de durabilité et de coût d'usage des logements qui font partie intégrante de la problématique du logement social.

Sur cette délibération, nous n'avons qu'une observation, c'est que puissent être précisées les conditions de l'évaluation et du suivi du dispositif puisque, pour l'instant, les propositions s'appuient non pas sur une expérience mais sur des études et il convient de pouvoir s'assurer de la pérennité des économies et de la qualité des bâtiments qui seront construits par ce dispositif. Voilà la seule observation que nous avons pour cette délibération que nous approuvons, naturellement.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Les Verts, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente VESSILLER** : Merci, monsieur le président. A notre tour de nous féliciter d'imposer, par cette délibération, des critères de qualité environnementale du bâtiment et, notamment, de performance énergétique pour les logements sociaux que nous construirons à partir de 2007 et qui permettront de réduire les consommations d'énergie et, du coup, de réduire les charges pour les locataires.

Le dispositif proposé pour financer les surinvestissements liés à la qualité thermique n'alourdit pas notre budget puisqu'il est financé par une augmentation des loyers par les locataires mais, avec la réduction des charges, les locataires restent néanmoins gagnants, c'était bien un de nos objectifs politiques avec cette démarche.

Je me permets de formuler quelques propositions pour la mise en œuvre de cette délibération et l'extension du processus aux logements existants. Avec la construction de plus de

2 000 logements sociaux par an, plus les logements privés qui respecteront également le référentiel habitat durable, il est indispensable d'accélérer la formation des professionnels du bâtiment. C'est un des objectifs de la Maison des énergies ou du Centre de ressources en énergie dont nous avons lancé l'étude et qui est inscrit à la fois à notre PPI et à notre Agenda 21. Nous renouvelons notre intérêt pour un équipement de ce type dans l'agglomération.

Deuxième remarque, vous avez pu constater que l'équation financière pour construire du logement de niveau très performant est difficile sans subvention publique majorée à un niveau qu'il ne nous est pas possible d'abonder dans notre Communauté urbaine. Pourtant, c'est bien ce type de construction qu'il faudrait réaliser pour atteindre les objectifs du facteur IV, c'est-à-dire pour réduire par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, qui sont à la fois les objectifs nationaux du plan climat mais aussi nos propres objectifs dans notre plan climat territorial.

C'est pourquoi nous vous suggérons, monsieur le président, de faire des propositions, tant par l'intermédiaire de l'Acuf au Grenelle de l'environnement que lors du prochain congrès de l'Union sociale pour l'habitat mais également à madame la ministre du logement lorsqu'elle sera sur la place Bellecour, propositions qui seraient que l'Etat augmente ses aides financières au logement social neuf et crée de nouvelles aides à la réhabilitation thermique des logements sociaux car la consommation d'énergie dans le bâti existant et construit avant 1975 est un enjeu considérable de développement durable et, bien évidemment, d'économie de charges des locataires.

Pour vous donner un ordre d'idée compte tenu du parc de notre agglomération, il nous faudrait réhabiliter 9 000 logements par an durant les quarante ans qui viennent, dont au moins 20 % de logements sociaux. Nous travaillons bien sûr avec les services déjà sur un référentiel de réhabilitation durable mais nous savons, d'ores et déjà, que sans intervention publique, nous n'y arriverons pas et l'intervention publique ne saurait être seulement celle des collectivités locales. C'est pourquoi il nous semble important d'alerter l'Etat. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Socialiste, vous avez la parole.

**M. BEAUVERIE** : Intervention retirée, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Uhlrich, Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. BEAUVERIE.

**N° 2007-4333 - déplacements et urbanisme** - Bron - Lyon 8° - Secteur Mermoz-Pinel - Clôture de l'enquête publique et déclaration de projet de l'opération de réaménagement de voiries et de l'espace public - Direction générale - Direction des grands projets -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4333. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

**M. FLACONNÈCHE**, rapporteur : Avis favorable de la commission concernant ce rapport qui a trait au secteur Mermoz-Pinel et qui comporte la clôture de l'enquête publique.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Socialiste. Pas d'intervention ? Encore un très beau projet qui est en train d'être lancé.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Uhlrich, Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

**N° 2007-4353 - déplacements et urbanisme** - Parc de stationnement Brotteaux - Avenant n° 1 - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4353. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

**M. FLACONNÈCHE**, rapporteur : Avis favorable de la commission concernant la parc de stationnement des Brotteaux. Il s'agit d'un premier avenant.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Les Verts pour deux minutes.

**M. DURIEUX** : Merci, monsieur le président. Sous couvert d'une délégation de service public, il est toujours surprenant qu'après convention issue d'un choix argumenté et discuté, notre collectivité trouve nécessité de délivrer un avenant à l'engagement des travaux. Pour l'occasion, le montant de l'avenant est important car atteignant plus de 20 % des termes initiaux.

La décision du tribunal, consulté par prudence, en attribuant les frais de dévoiement des réseaux au délégataire, en plus de confirmer les dires de notre groupe et ceux de la jurisprudence, devrait attester une facilité de réalisation et une large économie aux conventions initiales.

L'évolution entre la rue Brosset et la rue Récamier paraît d'une nature aux charges des études préalables avant négociation. Il paraît ainsi surprenant également de découvrir une voie réservée pour les transports en commun.

Les évolutions mériteraient, sans doute ou par déontologie, pour chacun d'entre nous, une relecture de chaque offre d'origine à cette réalisation afin de confirmer la valeur des négociations et de nos choix.

Notre groupe s'inquiète, par ailleurs, de l'option demandée d'une année supplémentaire de délégation et, surtout, par le fait de valoriser pour 91 000 € sur la base élevée d'un *cash flow* actualisé à 7,5 %. La proposition paraît surprenante et sujette à questions. Le taux de 7,5 % n'est pas en relation avec les taux d'emprunts en cours et prévisibles. Le taux est trop élevé et minore fictivement le bénéfice de la société délégataire.

Le droit de faire une année de plus à concurrence de 920 000 € de bénéfice n'est pas en phase avec la question légitime suivante : quel est l'investissement que nous pouvons réaliser en plus pour garder une annuité constante en allongeant l'amortissement de la dette ? La remise de quelques éléments par les services ne comprend pas le détail des calculs. Cela peut prêter quelques incertitudes à notre propos.

Notre groupe est à votre disposition pour compléter l'analyse au meilleur dessein du mandat que nous accordent les habitants de notre collectivité.

Notre groupe, en l'état, porte néanmoins un vote contre ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Monsieur Laurent.

**M. le vice-président LAURENT** : Monsieur le président, c'est effectivement un dossier qui est difficile puisque cela devait nous être livré en mars 2007 et que cela ne va pas commencer avant novembre 2007. Donc, on a déjà deux ans de retard.

La faute en est un peu à tout le monde : aussi bien au Grand Lyon, aussi bien à Omniparc et aussi aux usagers qui ont demandé des modifications. Je pense surtout que ce qu'il faut voir dans cela, c'est que, pendant ces deux ans de retard, vous avez eu une modification très importante de l'indexation des prix, en particulier de tout ce qui est acier-énergie.

Je veux bien revoir ce dossier avec vous de façon à rentrer dans le détail des chiffres que nous avons mais c'est vrai qu'au niveau de la commission consultative de délégation de service public, on a épluché le dossier et que c'est une augmentation importante mais il faut voir le délai : cela fait deux ans et demi de plus par rapport à ce qui était prévu.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je veux simplement rappeler que, par rapport au projet initial, nous avons changé l'insertion dans le site et qu'évidemment, tout cela a un coût. C'est donc le coût que nous payons aujourd'hui.

Sur le plan juridique, je veux bien tout revoir. Par ailleurs, un taux de rentabilité de 7,5 % n'a évidemment rien à voir avec le taux des emprunts à 2,5 %. Une entreprise, elle veut avoir un peu de marge de rentabilité. Si c'est simplement pour rembourser ses emprunts, je crois que nous n'aurons pas beaucoup de candidats et, à ce moment-là, nous serions accusés. Je me souviens d'un débat fameux à la Communauté urbaine, nous étions accusés de favoriser le monopole de Lyon Parc Auto. D'ailleurs, nous avions eu à l'époque la DGCCRF qui était venue nous contrôler. Depuis, bien évidemment, cela n'a rien donné. D'entente il n'y avait point eu.

Donc, je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Uhlrich, Vial,  
- contre : groupe Les Verts,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

**N° 2007-4357 - déplacements et urbanisme** - Dépannage des véhicules sur les voies rapides de l'agglomération - Participation de la Communauté urbaine à la création d'une commission d'agrément des dépanneurs - Direction générale - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4357. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

**M. FLACONNÈCHE**, rapporteur : Monsieur le président, avis favorable de la commission concernant le dépannage des véhicules sur les voies rapides de l'agglomération et comportant la participation de la Communauté urbaine à la création d'une commission d'agrément des dépanneurs.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Union pour un mouvement populaire m'a demandé trois minutes pour les dépanneurs.

**Mme FRIEH** : Il ne s'agit pas vraiment des dépanneurs mais c'est le dossier qui nous incite à intervenir, monsieur le président.

Ce rapport de principe qui prend acte de la décision du préfet d'organiser le service de dépannage des véhicules en panne sur les voies rapides de l'agglomération, afin d'améliorer les conditions de sécurité et de fluidité du trafic routier, recueille bien évidemment notre accord.

Ces dispositions sont importantes, notamment en ce qui concerne la fluidité de la circulation sous le tunnel de Fourvière. Mais, en ce moment, elles sont essentielles, vu la fermeture du tunnel de la Croix-Rousse pendant, nous a-t-on dit, un mois -et il faut espérer que cela ne durera pas plus longtemps-. Cette fermeture a été décidée, comme le prévoit le plan d'intervention et de sécurité, à la suite d'une série de dysfonctionnements techniques qui plonge nos concitoyens dans un profond désarroi et, si j'ose m'exprimer ainsi, une galère de tous les jours. En effet, le moindre incident sous Fourvière, pendant les réparations de la Croix-Rousse, peut conduire à la paralysie totale de l'agglomération.

La ventilation du tunnel de la Croix-Rousse est un point névralgique, identifié déjà dans la délibération de décembre 2002 qui lançait les travaux de rénovation d'urgence imposés par la réglementation qui a suivi l'accident du Mont Blanc. Ces pannes ne relèvent donc plus de l'aléa. Certes, les moteurs de ventilation ont été sans doute régulièrement entretenus compte tenu de leur vétusté mais, considérant que nous sommes tenus par l'exclusivité de l'installateur et par l'horizon encore lointain du début des travaux de rénovation lourde que nous avons votés en juillet dernier, ces travaux vont commencer en 2009 pour s'achever en 2013.

Comment comptez-vous régler les incidents techniques qui ne vont pas manquer de toucher les autres moteurs en fin de vie, en souhaitant que les cinq déjà réparés tiennent le coup sur les deux ou trois ans qui arrivent pour permettre la réparation des cinq autres ? N'aurait-il pas fallu anticiper ces pannes inévitables et surtout accélérer la procédure de rénovation lourde ? Cette inquiétude s'impose d'autant plus que, malgré nos diverses mises en garde, le plan de circulation de notre agglomération fait de plus en plus défaut.

Bien que vous réclamant haut et fort d'un souci de développement durable dans tous vos projets urbains et de déplacements, nous constatons que la situation est de plus en plus critique. Ces incidents démontrent encore que des décisions fortes, comme le lancement du projet du TOP, sont indispensables à notre agglomération. Or, à part la constitution d'un comité de pilotage en décembre 2006 avec le Conseil général, nous n'avons toujours rien. Cette situation est extrêmement grave car elle

pénalise toute la vie économique du Grand Lyon et, bien sûr, le quotidien des habitants et nous souhaitons savoir comment vous comptez la gérer. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Moi, je ne suis ni mécanicien ni électricien, donc je n'ai pas de compétence sur la ventilation. Par contre, monsieur Pillonel suit tous les problèmes des tunnels avec beaucoup de vigilance et il va vous donner quelques éléments de réponse.

**M. le vice-président PILLONEL** : Merci, monsieur le président. Mesdames, messieurs, il est évident qu'une panne telle que celle que nous subissons a tout de même un caractère assez exceptionnel, non pas parce qu'un moteur est tombé en panne mais l'exception c'est qu'il y ait trois moteurs qui, successivement, se sont mis à ne plus fonctionner.

La gestion que nous avons, en termes de moteurs, c'était d'avoir des moteurs de rechange, c'est-à-dire que nous en avons deux, un pour l'air vicié et un pour la ventilation. Ce sont des moteurs qui sont considérables car ils font environ 3 tonnes et 2 tonnes pour celui de l'aspirateur et qui coûtent très cher. Nous avons décidé il y a peu de temps, justement, l'achat de deux moteurs et nous avons en même temps, justement pour devancer les problèmes, décidé du rebobinage de huit moteurs. En conséquence, nous avons la possibilité d'avoir les dix moteurs dans un délai qui était tout de même relativement long puisque pour les moteurs neufs c'est six mois, pour les rebobinages c'est entre trois et quatre semaines, mais comme nous multiplions les demandes, cela nous reportait.

Aujourd'hui, et avec le concours de tous ceux qui souhaitent que la mise en route du tunnel soit la plus rapide possible, nous avons primitivement pris l'option de réparer les trois moteurs mais, devant le risque que vous avez émis, nous allons réviser les sept autres moteurs, ce qui veut dire que, dans le même délai que celui que nous vous avons proposé de fin septembre, nous souhaitons avoir rénové toute la série : les cinq moteurs air vicié d'aspirateurs et les cinq moteurs d'amenée d'air frais. Ainsi, nous devrions ne plus avoir ce problème, au moins pendant un certain temps, de panne de moteurs.

Il y a un deuxième ennui sur ce tunnel, c'est un tunnel un peu prototype, c'est que les cheminées, que nous avons réparées d'ailleurs, sont sur la voûte et, en conséquence, chaque fois que nous intervenons sur une cheminée, nous devons couper la circulation puisque des risques de chute de matériels ou d'autres choses peuvent détériorer les véhicules qui passeraient. C'est donc un deuxième ennui. C'est pour cela que, même lorsque nous avons des interventions ponctuelles sur ce tunnel -et nous souhaitons limiter ces interventions ponctuelles, notamment sur les moteurs-, nous sommes parfois obligés de fermer la circulation. Nous le faisons la nuit, c'est le moindre mal.

Aujourd'hui, nous nous sommes trouvés devant une situation absolument catastrophique, vous l'avez dit. Par contre, nous avons travaillé sur les déviations, sur l'information et j'en profite pour remercier la ville de Caluire et Cuire qui a accepté de mettre des messages en bout de la montée des Soldats de façon à ce que tout le monde puisse être informé et trouver certaines voies de déviation. Je crois que l'on ne peut pas jeter la pierre au service de la voirie à ce niveau-là puisque c'est une gestion absolument exceptionnelle ; cela ne s'est jamais produit que trois moteurs tombent en panne en même temps.

Je vous rappelle tout de même que l'on avait déjà investi 10 M€ à ce niveau-là, c'est-à-dire que nous avons, pour éviter ces ennuis, fait la gestion électrique et asservie de ces moteurs. Avant, ils étaient en boucle, maintenant, nous pouvons interrompre un moteur sans interrompre les autres, ce qui est un gros avantage,

mais, en même temps, ce qui permettait de pouvoir tourner parfois avec un moteur qui n'aurait pas fonctionné mais, lorsque nous ne pouvons pas faire de l'aspiration et de la ventilation d'une façon régulière, nous prenons un risque en terme d'incendie puisqu'ils sont faits pour limiter éventuellement, en cas de feu sous le tunnel, l'expansion du feu. Cela nous permet, en faisant une aspiration et une ventilation, de pouvoir prendre les fumées sur un secteur et non pas sur les 1 785 mètres, je crois, du tunnel.

Voilà ce que je peux vous dire. Nous sommes aussi malheureux que vous puisque, la plupart d'entre nous, nous avons notre automobile et nous passons, en principe, sous ce tunnel.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Donc vous avez la réponse technique.

Pour la deuxième partie de votre question concernant le TOP, vous savez, d'une part, que nous avons demandé -puisqu', aujourd'hui, le Gouvernement nous a demandé de pouvoir avoir des plans pour la protection atmosphérique- une étude de pollution comparée entre la situation actuelle et la situation avec le TOP. Donc nous attendons les résultats de cette étude.

Nous pouvons attendre un peu parce que ce qui, aujourd'hui, bloque véritablement sur le TOP, c'est que nous n'avons pas de PPRT qui soit défini. Cela veut dire que nous ne pouvons le faire aboutir nulle part du côté du boulevard de Ceinture. Et donc je viens récemment d'interroger le préfet, qui avait fait preuve d'une extrême sévérité sur quelques dossiers dont je vous ai parlé, pour qu'il repose au ministère le problème de la définition de ces PPRT parce que, tant que nous n'aurons pas cela, comme évidemment il faut que nous présentions un projet global et non pas un projet séquencé, si nous ne savons pas où nous devons le faire arriver, nous ne pouvons entreprendre aucune étude et a fortiori aucune proposition de réalisation.

Donc je comprends que vous ne connaissiez pas ces détails très techniques mais, je vous en prie, répercutez-les au plus haut niveau chez vous afin que l'on ne fasse pas campagne sur des faux-semblants. Regardons les véritables problèmes de l'agglomération mais là où, effectivement, il y a impossibilité aujourd'hui physique, ne nous battons pas sur quelque chose qui n'existe pas aujourd'hui. Mais si, effectivement, on peut accélérer la définition des PPRT, je crois que les uns et les autres, nous en serions contents et pour le TOP et pour les projets de développement qui sont bloqués dans toute la vallée de la chimie. Je crois qu'un certain nombre de nos collègues maires de communes de la vallée de la chimie sont les premiers concernés et attendent effectivement la définition de ces PPRT.

**M. le vice-président PILLONEL :** J'ai omis de dire que nous avons demandé une expertise afin de déterminer les causes d'une façon précise.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffrangeon, Joly, Uhlrich, Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

---

**N° 2007-4359 - développement économique** - Mise en place du dispositif régional Securise'Ra sur Lyon - Convention avec l'association Alliés - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

**N° 2007-4360 - développement économique** - Mise en place du dispositif régional Securise'Ra sur le Contrat territorial emploi formation (CTEF) "est" et ouest - Convention avec le comité de bassin d'emploi Lyon sud - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

**N° 2007-4361 - développement économique** - Mise en place du dispositif régional Securise'Ra sur le Contrat territorial emploi formation (CTEF) ouest - Convention avec l'association Techlid - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Sauzay a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4359, 2007-4360 et 2007-4361. Monsieur Sauzay, vous avez la parole.

**M. SAUZAY,** rapporteur : Ces rapports concernent la mise en place du dispositif Securise'Ra par le Grand Lyon. Il y a un avis favorable de la commission, monsieur le président.

Il faut noter cependant qu'en ce qui concerne le dossier numéro 2007-4359, il convient de supprimer, à la fin du rapport, dans la partie "*Le financement*", le paragraphe suivant : "*La totalité des financements apportés par le Conseil régional sont régis par une convention de un an renouvelable une fois*".

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. J'ai une intervention du groupe Radical.

**Mme BELAZIZ-BOUZIANI :** Monsieur le président, mes chers collègues, le rapport qui nous est proposé, à savoir la mise en place du dispositif Securise'Ra, mérite toute notre attention, tant il répond à une préoccupation importante sur le plan économique et sur la gestion des ressources humaines au sein des entreprises.

Dans cette optique, tout ce qui concourt à une meilleure prise en compte des besoins des salariés ne peut que recueillir notre adhésion. La liste des termes retenus au sein du dispositif est, à cet égard, éloquente. Outre l'intégration des nouveaux salariés, il fait mention de la lutte contre les discriminations à l'embauche, de la nécessaire mobilité des salariés, de la gestion des âges et de la transmission des savoirs, de la lutte contre la précarité, etc.

A ceux qui douteraient de l'intérêt de ce dispositif créé par le Conseil régional, rappelons qu'il a déjà fait ses preuves puisqu'il a permis à plus de 80 entreprises de bénéficier d'un accompagnement personnalisé grâce à des cabinets de consultants financés par ce dernier. Au passage, le fait que priorité soit donnée aux entreprises de moins de 50 salariés recueille notre agrément tant il est vrai que ce sont les petites PME qui ressentent le plus de besoins en la matière.

Nous avons bien noté, sur le plan technique, que la Communauté urbaine conventionnerait avec les structures locales afin d'assurer la mise en œuvre du dispositif. Convaincus que le coût des 60 000 € à la charge de notre collectivité constitue un bon investissement, nous approuvons ce rapport et nous voterons favorablement, bien évidemment. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne.

**M. FOURNEL :** Monsieur le président, chers collègues, je ne doute pas de l'intérêt des thèmes abordés par notre collègue dans la précédente intervention. Ceci dit, voilà un dispositif régional qui n'entre pas tout à fait dans les compétences de la Communauté urbaine.

Deuxième remarque, des postes à 60 000 € nous semblent un peu élevés par rapport aux prestations demandées. Donc nous avons quelques interrogations sur cette participation -tout de même un total de 180 000 € si on ajoute l'ensemble des rapports qui nous sont soumis ce soir- par rapport au nombre d'entreprises concernées et surtout aux compétences de la Communauté urbaine. Donc, nul doute sur l'intérêt du sujet lui-même mais je pense que là, c'était toute la place de la Région de prendre en compte ce dispositif.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je mets ces trois dossiers aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Uhlrich, Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne.

Adoptés.

Rapporteur : M. SAUZAY.

**N° 2007-4367 - finances et institutions** - Convention de partenariat avec le Villeurbanne handball association (VHA) - Subvention - Délégation générale aux ressources - Direction -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Vincent a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4367. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

**M. VINCENT,** rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Les Verts.

**M. DURIEUX :** Merci, monsieur le président. En juillet dernier, nous avons eu à juger d'une subvention similaire pour un grand club de balle aux pieds. L'image du handball est différente, sans doute moins médiatisée mais porteuse néanmoins de valeurs de respect et perdurant les filiations au tissu associatif et à l'aspect ludique de sa pratique sous la promotion, entre autres, des barjos et des costauds.

Notre groupe porta quelques observations de nature à enrichir et à humaniser les clauses de l'attention de notre assemblée auprès de quelques grands clubs professionnels. Le vœu de faire valoir les valeurs sportives est louable, tout comme d'accorder une attention aux formations des jeunes joueurs des quartiers.

Et la liste des actions nous paraît élitiste et oublieuse de valeurs fondamentales sinon originelles du sport, telles que celles du partage, de la solidarité et du respect. A cet effet, pourquoi réserver et limiter les séances d'entraînement aux meilleurs joueurs en herbe ? Comment lier le registre de la préparation et de la récupération, celui de la diététique avec les pratiques organisées et ludiques d'amateurs ?

Nous regrettons que ne soit pas abordée la prévention envers le chauvinisme et ses comportements incivils et inacceptables. Pourquoi porter toute l'attention vers un centre de formation alors que, pour l'équilibre, il est plus probant, plus humain de se rendre au sein des clubs des quartiers ?

Nous regrettons à nouveau que ne soit pas retenue une action pour l'arbitrage, alors que les clubs, les associations sportives des établissements d'enseignement de nos communes ont et se donnent des charges à cette grande nécessité.

Nous nous interrogeons à nouveau sur l'absence formalisée de critères d'évaluation et d'indicateurs de suivi de la subvention afin que la reconduction, ou sa possible reconduction, ne soit pas qu'une simple formalité financière.

Notre groupe porte néanmoins un vote favorable pour le rapport à l'attention du VHA, sous l'ambiance et la nature reconnues des associations locales de handball aux valeurs portées depuis les équipes nationales féminines et masculines.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Uhlrich, Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. VINCENT.

**N° 2007-4378 - proximité, ressources humaines et environnement** - Opération numéro vert ambroisie - Participation financière - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Roche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4378. Monsieur Roche, vous avez la parole.

**M. ROCHE,** rapporteur : Monsieur le président, mes chers collègues, ce dossier concerne la lutte contre l'ambroisie. Un numéro vert est mis à disposition des habitants du Grand Lyon et la commission a émis un avis favorable pour cette proposition.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Les Verts, vous avez la parole. Intervention retirée.

Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Uhlrich, Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. ROCHE.

---

**N° 2007-4387 - proximité, ressources humaines et environnement** - Créations, transformations et suppressions d'emplois - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Crédoz a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4387. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

**M. le vice-président CRÉDOZ**, rapporteur : Il s'agit de créations et transformations de postes, avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : La demande de parole est retirée. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Uhlrich, Vial,

- contre : néant,

- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

*(La séance est levée à 20 heures).*

---

---